



**MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES**

-----  
**SECRETARIAT GENERAL**

-----  
**DIRECTION GENERALE DE LA PRESERVATION  
DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT  
DURABLE**

**BURKINA FASO**  
**Unité – Progrès – Justice**

**Atelier de lancement du projet « réduction de  
l'utilisation des matériels contenant du mercure et  
gestion des déchets de ces produits » au Burkina**

**Rapport de synthèse**



**Avril 2015**

## TABLE DES MATIERES

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>1. CEREMONIE D’OUVERTURE.....</b>	<b>3</b>
<b>2. DEROULEMENT DES TRAVAUX.....</b>	<b>4</b>
2.1. Premier jour : lundi 25 avril 2015 .....	4
Communication 1 : Présentation de la Convention de Minamata sur le mercure .....	4
Communication 2 : Présentation des informations générales sur le programme de gestion du mercure et de ses rejets au Burkina Faso.....	5
Communication 3: Présentationdu Partenariat mondial du mercure .....	6
Communication 4: Présentation de l’inventaire national des sources de production, d’utilisations et de rejets du mercure dans l’environnement au Burkina Faso.....	6
Communication 5: Présentation sur les objectifs, la méthodologie et les résultats du projet à Madagascar .....	7
2.2. Deuxième jour: mardi 26 avril 2015.....	7
2.2.1. Travaux de groupe .....	7
2.2.2. Restitution et échanges des travaux de groupes .....	8
<b>3. CLÔTURE.....</b>	<b>8</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>10</b>

## **INTRODUCTION**

Les vingt-cinq (25) et vingt-six (26) avril de l'an deux mil quinze (2015) s'est tenu dans la salle de conférence de l'hôtel OUIINDE YIDE à Ouagadougou, l'atelier de lancement du projet « réduction de l'utilisation des matériels contenant du mercure et gestion des déchets de ces produits » au Burkina Faso. La rencontre était placée sous la présidence de Monsieur Youssouf Ouattara, Secrétaire Général du Ministère de l'Environnement et des Ressources Halieutiques.

L'atelier a regroupé une quarantaine de personnes provenant des institutions ministérielles, des associations et organisations non gouvernementales impliquées dans la problématique du mercure, de la gestion du mercure et des déchets en contenant.

L'objectif global du présent atelier était de fournir aux participants des informations sur le projet « réduction de l'utilisation des matériels contenant du mercure et gestion des déchets de ces produits » au Burkina Faso. De manière spécifique, il était question de :

- présenter les objectifs, les résultats attendus et les activités du projet ;
- fournir aux participants des informations relatives au Programme du PNUE sur le mercure et le Partenariat mondial du mercure ;
- informer les participants du contenu de la Convention de Minamata sur le mercure.

### **1. CEREMONIE D'OUVERTURE**

La Cérémonie a débuté à 9 heures 30 minute avec le mot de bienvenue de monsieur Désiré Yaméogo, Directeur Général de la Préservation de l'Environnement et du Développement Durable (DGPEDD). Il a d'abord souhaité la bienvenue à l'ensemble des participants et souligné que leur présence témoigne du partenariat positif entretenu avec la DGPEDD dans le cadre de la gestion des produits chimiques et des déchets. Par ailleurs, il a fait un rappel sur les secteurs d'utilisation du mercure et son impact négatif sur la santé humaine, animale et l'environnement. De ce fait pour réduire ou minimiser ces impacts négatifs, le Ministère de l'Environnement et des Ressources Halieutiques a développé un partenariat avec le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) pour la mise en œuvre du présent projet. Pour terminer, il a réitéré ses remerciements au PNUE pour son accompagnement technique et financier.

Suite à l'intervention du DGPEDD, s'en est suivi le mot du Dr Desiree Narvaez, représentante du PNUE à cet atelier. Elle a manifesté son plaisir d'être au Burkina Faso et rappelé la toxicité du mercure. Tout en insistant sur l'importance du projet pour la ratification de la Convention de Minamata sur le mercure, puis elle a souhaité plein succès au projet.

Le discours d'ouverture a été prononcé par monsieur Youssouf Ouattara, Secrétaire Général du MERH. Il ressort de son discours que le mercure constitue un sujet de préoccupation majeure pour la santé publique et l'environnement. En effet, la preuve scientifique a été clairement établie que le Mercure a des effets neurologiques, rénaux, cardiovasculaires et gastro-intestinaux. En outre, le Burkina Faso est pays signataire de la Convention de Minamata sur le mercure depuis le 10 octobre 2013. Cependant, il reste la phase de ratification qui interviendra incessamment. Il a aussi affirmé que la question du mercure reste confrontée à plusieurs lacunes dont les plus importantes sont :

- l'absence d'une réglementation spécifique sur l'utilisation du mercure et la gestion des déchets en contenant ;
- le faible niveau d'information, de sensibilisation des décideurs et de la population sur les méfaits du mercure ;
- l'absence d'infrastructures de gestion des déchets contenant du mercure.

Ces lacunes constituent des défis majeurs auxquels le Burkina Faso se doit de trouver des réponses. Tout en remerciant les participants et le PNUE, il a déclaré ouvert l'atelier de lancement du projet « réduction de l'utilisation des matériels contenant du mercure et gestion des déchets de ces produits » au Burkina Faso.

## **2. DEROULEMENT DES TRAVAUX**

### **2.1. Premier jour : lundi 25 avril 2015**

L'atelier de lancement a débuté ses travaux avec la présentation des différents participants et la mise en place du présidium constitué d'un Président (Monsieur Joseph Boni, Chargé d'Etudes au Secrétariat général du ministère de l'environnement et du des ressources halieutiques) et d'un Modérateur Désiré Yaméogo, (Directeur général de la préservation de l'environnement et du développement durable).

Les travaux de la journée se sont poursuivis avec la présentation de cinq (05) communications.

#### **Communication 1 : Présentation de la Convention de Minamata sur le mercure**

La présentation a été faite par Madame Ouèdraogo Watta, Directrice de l'assainissement et de la prévention des risques environnementaux. Elle a axé son exposé sur l'objectif de la Convention de Minamata, les principales étapes du processus de négociation et un aperçu de la Convention et de ses concepts. Elle a successivement présentée, le contexte de la convention ; l'objectif de la convention ; la gestion du mercure tout au long de son cycle de vie, etc. Il ressort de son exposé que le Burkina Faso a adhéré à la Convention de Minamata le 10 Octobre 2013 à Kumamoto au Japon. La ratification de ladite convention par notre pays est en cours. A cet effet les documents relatifs à la ratification ont été élaborés par la DGPEDD et seront transmis de manière imminente au Ministère des Affaires Etrangères, qui transmettra un rapport en Conseil de ministres, suivi d'un exposé des motifs sur l'avant-projet de loi au Président du Burkina Faso et enfin une fiche synthétique et un avant-projet de loi portant autorisation de ratification de la Convention de Minamata sur le mercure au Conseil National de la Transition (actuelle Assemblée Nationale).

A l'issue de sa présentation, les échanges ont porté sur :

- l'intérêt de la Convention de Minamata sur le mercure pour le Burkina Faso ;
- les obligations du Burkina Faso en ratifiant ladite Convention ;
- les manifestations cliniques des expositions au mercure et les prises en charge prévues ;
- les raisons du retard des pays dans la ratification de la Convention ;
- les actions ou mesures déjà prises pour pallier l'utilisation du mercure dans l'orpaillage ;
- l'impact direct du projet sur l'orpaillage ;
- les autres composés mercuriels pris en compte dans le cadre de la Convention ;
- l'existence d'une cartographie de risques majeurs en ce qui concerne le bétail et la population ;
- la nécessité de trouver des technologies alternatives ou des technologies permettant de minimiser les effets néfastes du mercure dans le cadre de l'orpaillage, au regard de l'importance de cette activité et de l'effectif des orpailleurs estimés à plus de 5 millions de personnes.

De manière générale, il ressort des échanges que le Burkina Faso est un pays importateur de mercure. Les circuits d'importation ne respectent pas les normes en la matière. Ainsi pour la résolution du problème, il est important d'obtenir la coopération des autres pays pour

contrôler l'importation du mercure. Aussi, le Burkina Faso bénéficiera d'une assistance technique, d'un transfert de compétences et d'un apport financier pour la sensibilisation. Le Burkina Faso a également un devoir de participer à la protection de l'environnement mondial. D'où la nécessité de développer un plaidoyer pour convaincre le législateur pour la ratification.

## **Communication 2 : Présentation des informations générales sur le programme de gestion du mercure et de ses rejets au Burkina Faso**

Cette présentation a été faite par Madame Kiendrébéogo Honorine, assistante technique du projet. Elle a indiqué que le Burkina Faso a déjà bénéficié de deux projets dans le cadre de la gestion du mercure, tous financés par le PNUE. Ainsi, en 2007 le « Projet Mercure au Burkina Faso » avait pour objectif principal d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'action national de gestion du mercure. Les activités ont porté essentiellement sur :

- la sensibilisation et l'information du public sur le mercure à l'intention de toutes les parties prenantes : public, industriels, société civile, ministères, décideurs;
- l'inventaire national des sources de production, d'utilisation et de rejets du mercure dans les différents compartiments de l'environnement ;
- un Plan d'Action National de gestion du mercure.

Le deuxième projet date de 2009 et intitulé « Gestion du mercure et des déchets en contenant » a permis de contribuer à la préservation de la santé humaine et de l'environnement des effets de l'utilisation du mercure et des déchets. Les principales activités menées ont porté sur :

- la sensibilisation et l'information du public sur le mercure ;
- le plan d'action national de gestion du mercure et des déchets en contenant au Burkina Faso ;
- les prélèvements d'échantillons (eaux, cheveux des orpailleurs) en vue de réaliser des analyses.

Ces différents projets ont permis d'avoir une situation de référence et orienté les axes stratégiques du présent projet. Le projet vise par des mesures immédiates, la réduction de la pollution par le mercure et l'assistance des pays dans le processus de ratification de la Convention de Minamata. Le Burkina Faso et le Madagascar bénéficient de l'appui financier du PNUE dans la mise en œuvre dudit projet.

Les objectifs spécifiques du projet sont :

- sensibiliser la population sur les risques et dangers du mercure afin de réduire l'utilisation des produits contenant du mercure ;
- promouvoir la gestion écologiquement rationnelle de rejet de ces produits en fin de vie ;
- appuyer les deux pays dans leurs efforts pour la ratification rapide de la Convention de Minamata sur le mercure.

Dans la mise en œuvre du projet, des activités seront menées en vue d'atteindre les objectifs ci-dessus escomptés. Il s'agit de:

- une enquête sur les produits contenant du mercure;
- une étude sur le contrôle des importations des produits contenant du mercure ajouté, leurs alternatives et la gestion de rejet de ces produits en fin de vie ;
- la sensibilisation des décideurs, le grand public et en particulier les groupes de femmes sur les dangers et les risques du mercure;
- la formation et l'information sur la gestion écologique des produits contenant du mercure ajouté.

A l'issue de la communication, les échanges ont porté sur la nécessité de :

- vérifier si l'amalgame dentaire est toujours utilisé au Burkina;
- réglementer et d'encadrer le secteur de l'orpaillage;
- réaliser une étude sur l'état des textes relatifs au contrôle et à la réglementation sur le mercure ;
- élaborer les textes d'application du code de l'environnement et veiller à leur application;
- le souci d'atteindre les objectifs escomptés du projet dans un délai de 12 mois ;
- vulgariser les bonnes pratiques d'extraction de l'or sans mercure et de prendre des mesures pour les rendre accessibles aux orpailleurs.

Suite aux préoccupations soulevées par les uns et les autres, des éléments de réponses ont été apportés aux participants. La Directrice de l'Assainissement et de la Promotion des Risques Environnementaux a mentionné l'application d'une technologie d'extraction de l'or sans mercure dans deux sites expérimentaux. Cela dans le cadre d'un projet sous-régional sur l'orpaillage.

### **Communication 3: Présentation du Partenariat mondial du mercure**

La communication a été faite par la représentante du PNUE, Dr Desiree Narvaez. De son exposé, il apparaît que le présent projet doit faciliter la ratification de la Convention de Minamata par le Burkina Faso. Il s'agit de réaliser des actions immédiates en vue de protéger la santé humaine et l'environnement. Les pays signataires de la Convention de Minamata sur le mercure sont au nombre de 128 et 10 Parties à la date du 10 février 2015. Par ailleurs, chaque pays prendra des mesures concernant les produits contenant du mercure énumérés dans la partie II de l'annexe A en accord avec les dispositions y relatives. En outre, ces produits feront l'objet d'interdiction à l'importation après 2020. Cependant, la gestion des déchets y afférents demeure une préoccupation majeure.

Les échanges ont porté sur:

- la nécessité d'une synergie entre les ministères chargés des mines, de l'environnement et les associations pour une meilleure sensibilisation des orpailleurs;
- la nécessité de mettre l'accent sur le système de suivi/évaluation.

### **Communication 4: Présentation de l'inventaire national des sources de production, d'utilisations et de rejets du mercure dans l'environnement au Burkina Faso**

Cette communication a été faite par le Pr Paul W. Savadogo, Coordonnateur du projet. Son exposé s'est articulé sur la présentation des résultats de l'inventaire du mercure réalisé en 2008 et d'autres informations pertinentes pour le Burkina Faso. Les produits contenant le mercure sont diversifiés et singulièrement il y a entre autres les produits cosmétiques, les piles, les ampoules, l'incinération des déchets bio-médicaux et les décharges sauvages .

En effet, l'étude a identifié 15 catégories selon des approches bien distinctes. Ainsi en superposant les sources d'émissions de mercure et les quantités relatives en matière d'intrants, les sources d'émanations importantes sont respectivement les décharges, les thermomètres, l'incinération sauvage, l'utilisation de charbon et les usagers des produits dérivés du pétrole. Ce sont les composantes de l'environnement tels que l'eau, le sol et l'air qui sont les plus susceptibles d'être pollués par le mercure provenant des déchets contenant le mercure. De ce fait, les données laissent entrevoir qu'en matière d'action de développement ou de lutte contre la pollution liée au mercure il est fondamental de développer des activités de gestion de déchets notamment sur la question de transport et d'élimination.

De manière globale, le Burkina Faso importe en moyenne 4 450 kg de mercure par an.

Il ressort de cette analyse un plan d'action pour la gestion du mercure en tenant compte du mercure sous sa forme chimique, naturelle et sa présence dans les produits. Les champs d'application du plan d'action prennent en compte les aspects ci-après:

- la réglementation des produits et substances contenant du mercure en application du code de l'environnement et du respect des directives de la Convention de Rotterdam;
- le renforcement des capacités des opérateurs institutionnels;
- le management environnemental des activités industrielles, artisanales et informelles concernées par la production et la distribution du mercure;
- la réalisation des infrastructures techniques pour les analyses, la manutention, le transport et le stockage temporaire;
- la sensibilisation des parties prenantes.

Le projet dans son fonctionnement requiert la mise en place d'un mécanisme institutionnel qui peut être structuré ci après:

- un Comité Interministériel de Pilotage;
- une Unité de Gestion du Projet;
- un Pool d'Experts.

### **Communication 5: Présentation sur les objectifs, la méthodologie et les résultats du projet à Madagascar**

Ce cinquième exposé a été fait par le Pr Paul W. Savadogo au nom du Dr Liliane Randrianomenjanahary coordonatrice du projet mercure à Madagascar empêchée. L'exposé fait ressortir les étapes suivies par Madagascar afin de parvenir à la ratification de la Convention de Minamata. Il est question prioritairement de:

- la création d'un Comité National de mise en oeuvre de la Convention de Minamata;
- la réalisation des séances de plaidoyer auprès des décideurs au niveau central;
- la finalisation d'un document d'inventaire actualisé ;
- la finalisation des supports de sensibilisation relatifs à la mise oeuvre de la Convention de Minamata;
- la finalisation d'un document de formation sur la gestion écologiquement rationnelle des déchets contenant du mercure ;
- la procédure de ratification de la loi

Les échanges sur les deux communications ont porté sur :

- la gestion durable des déchets contenant du mercure ;
- la faiblesse du cadre juridique malgré la mise en oeuvre des projets de 2007 et 2009 sur le mercure au Burkina Faso.

Il est nécessaire de souligner que 26 kg de mercure se retrouvent dans l'environnement chaque année par l'utilisation du thermomètre. De ce fait, il convient de séparer le mercure des déchets par distillation, de le concentrer et de le stocker. En outre, il est recommandé de reprendre l'inventaire de 2008 sur les produits contenant du mercure en vue de le réactualiser.

## **2.2. Deuxième jour: mardi 26 avril 2015**

### **2.2.1. Travaux de groupe**

Les travaux de la deuxième journée ont débuté avec la présentation, l'examen et l'adoption du rapport de la journée du 25 avril 2015. Les activités ont été axées sur les travaux de groupe et, à cet effet, quatre groupes ont été constitués suivant quatre thématiques distinctes:

- Groupe 1: identifier les catégories de produits contenant du mercure d'importance nationale, enquêter sur leur commerce, la gestion de leur rejet et les possibilités de substitution par des alternatives sans mercure;
- Groupe 2 : réaliser des séances de plaidoyer auprès des décideurs et de sensibilisation envers le Gouvernement, le grand public, en particulier les groupes de femmes sur les risques causés par le mercure et les déchets en contenant ;
- Groupe 3 : aider les gouvernements à contrôler l'importation des produits contenant du mercure, selon la Convention de Minamata sur le mercure et de promouvoir l'achat de substitut sans mercure ;
- Groupe 4 : renforcer la capacité au niveau national dans la gestion écologiquement rationnelle des déchets des produits contenant du mercure.

### **2.2.2. Restitution et échanges des travaux de groupes**

La restitution des travaux de groupe s'est faite à 12h 40 minutes.

Le groupe 1 était présidé par monsieur Bertrand Tapsoba avec comme modérateur monsieur Souleymane Ouédraogo. Les échanges ont porté sur la nécessité de spécifier les activités, et de préciser le mode de recrutement des consultants ainsi que la budgétisation des activités.

Le groupe 2 était présidé par monsieur Alexis Zabsonré avec comme rapporteur madame Odette Zouri. Les échanges ont porté sur la nécessité d'insérer des activités de sensibilisation à l'endroit des orpailleurs et des collectivités territoriales sur les risques liés à l'utilisation du mercure ; prendre en compte l'ensemble des produits contenant du mercure (produits biomédicaux, etc.) ; étayer les canaux de communication (télévisions, radios FM, Spots, théâtres forum, etc.) ; impliquer le Ministère de la Santé dans les activités.

Le groupe 3 a été présidé par monsieur Justin Goungounga avec comme rapporteur monsieur Adama Ouédraogo. Les échanges ont porté sur la nécessité de revoir la formulation et la budgétisation des activités ; affiner les responsabilités en associant le Ministère de l'Economie et des Finances et celui de la Santé.

- Le groupe 4 a été présidé par monsieur Souleymane Sabo avec comme rapporteur monsieur Soumaila Ouédraogo. Les échanges ont porté sur la nécessité de préciser les responsables des activités. Après la restitution des travaux de groupe, le projet d'arrêté de création du comité de pilotage du projet a été présenté aux participants pour amendements.

### **3. CLÔTURE**

La cérémonie de clôture a été marquée par trois interventions. D'abord celle du Pr Paul W. Savadogo, Coordonnateur du projet qui a remercié l'ensemble des participants pour leur assiduité au présent atelier. Il a en outre sollicité les différents partenaires à partager les informations et les accompagner pour les initiatives connexes.

Ensuite le Dr Desiree Narvaez, représentante du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) a manifesté toute sa satisfaction pour le présent atelier. Par ailleurs, elle a tenu à remercier les participants pour la convivialité et la qualité des échanges. Elle a aussi remercié la DGPEDD pour la bonne organisation de l'atelier. Elle a terminé son propos en souhaitant une bonne conduite du projet, pour qu'à l'échéance prévue pour un an, les résultats soient probants.

Monsieur le Directeur Général de la Préservation de l'Environnement et du Développement Durable a ensuite remercié les participants pour leur abnégation et leur assiduité. Il a ajouté que l'atelier a permis à l'ensemble des participants de se familiariser avec les concepts de la Convention de Minamata sur le mercure. Il a tenu à souligner combien les résultats obtenus



sont satisfaisants. Il a précisé que les résultats permettront de prendre des mesures efficaces pour réduire les effets néfastes du mercure sur la santé humaine, animale et sur l'environnement.

En fin, Monsieur le Directeur a sollicité le renforcement de l'appui du PNUE dans le cadre de la gestion des déchets en vue de préserver la santé humaine, animale et l'environnement. Tout en renouvelant ses remerciements au PNUE, au Dr Desirée Narvaez et à l'ensemble des communicateurs, il a déclaré clos à 14 heures 45 minutes, l'atelier de lancement du projet « réduction de l'utilisation des matériels contenant du mercure et gestion des déchets de ces produits » au Burkina Faso.

Fait à Ouagadougou, le 26 avril 2015

**Les rapporteurs**

**OUEDRAOGO Basile**

**OUEDRAOGO Soumaïla**

# Annexes

**Annexes 1 : Liste de présence des participants a l'atelier de lancement du projet  
« réduction de l'utilisation des matériels contenant du mercure au Burkina Faso»**

N°	Nom et prénom(s)	Structure	Téléphone	Adresse mail
01	OUEDRAOGO Basile	SP/CONEDD	78 16 48 58	Basileouedraogo3@yahoo.fr
02	OUEDRAOGO S. Corentin	Direction Régionale de l'Environnement et des Ressources Halieutiques /Centre	70 19 51 78	Corentin2007@outlook.fr
03	NEBIE Jamal	DEIE/Direction Générale de Ressources en Eau	78 26 11 73	jamelnebie@gmail.com
04	CISSE Seydou	Ministère de la Santé/Direction de la Protection Sanitaire	79 92 01 11	Cisseyd83@yahoo.fr
05	TIETIEMBOU Mahama	Direction Générale de la Coopération/MEF	70 05 29 15	tietiemab@yahoo.fr
06	ROMBA AbdouGafard	Direction Générale des MG/MME	71 71 27 78	rombagaf@yahoo.fr
07	OUEDRAOGO Souleymane	INSD	74 55 88 23	Msoued2003@yahoo.fr
08	OUEDRAOGO Soumaila	DGPEDD	70 74 66 97	smikinam@yahoo.fr
09	FOFANA Ardjita	DGPEDD	70 44 85 66	ardjitafofana@yahoo.fr
10	KIENDREBEOGO/ZABRE Honorine	DGPEDD	70 47 27 83	honopro@yahoo.fr
11	Desiree NARVEZ	PNUE/Genève	+91229178865	desiree.narvaez@unep.org
12	KABORE Idrissa	CCI-BF	70 13 41 02	Idrissa.kabore@cci.bf
13	SAWADOGO Emmanuel	CAMEG	63 63 31 83	emsawadogo@yahoo.fr
14	SAVADOGO W. Paul	expert	70 32 16 19	paul.savadogo@yahoo.fr
15	PALE Eloi	U.O/S.E.A	70 25 71 42	eloipale@yahoo.fr
16	OUEDRAOGO Antoine	G.P.I	70 25 39 04	Oueder_b@yahoo.fr
17	OUEDRAOGO Adama	DGESS/MICA	76 61 56 55	claytondemi@gmail.com
18	TAPSOBA P. Bertrand	DAPFU	70 26 20 18	bertapsoba@yahoo.fr
19	ZONGO Kambi Ambroise	DGESS/MERH	70 27 59 82	Zongokambiambroise@yahoo.fr
20	YAMEOGO M. Désiré	DGPEDD	70 22 83 64	yanodesire@yahoo.fr
21	BONI Joseph	SG/MERH	78 33 81 36	Baraz111@yahoo.fr
22	OUEDRAOGO Basirou	Direction des Affaires Juridiques et du	70 80 93 60	Ouedbass011@yahoo.fr

N°	Nom et prénom(s)	Structure	Téléphone	Adresse mail
		Contentieux/MERH		
23	BELEMGNEGRE Sidiki	Direction Nationale des Eaux et Forêts	70 28 68 59	
24	ZABSONRE Alexis	Ministère des Ressources Animales	70 40 73 10	azabsnoke@yahoo.fr
25	NITIEMA Etienne	Autorité de Radioprotection et de sureté nucléaire	71 77 42 33	etiennenitiema@yahoo.fr
26	ZOURI Toalo Odette	Direction de la Promotion du Développement Durable	70 24 35 22	toaloodettezouri@gmail.com
27	SAWADOGO Anastasie	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Sécurité	79 19 25 55	sawadogo_anastassie@yahoo.fr
28	TETOURE Toh	Bureau National des Evaluations Environnementales	78 89 76 53	tetoure2006@yahoo.fr
29	SABO Souleymane	Direction du Développement Durable/mairie Ouaga	70 59 24 33	sabosouley2000@yahoo.fr
30	BATIONO Jean Hubert	Réseau Africain de Pollution Environnementale	70 06 29 33	jeanhubat@yahoo.fr
31	COMPAORE Jérôme	Institut National de l'Environnement et de la Recherche Agricole	70 25 67 55	Jcompaore2003@yahoo.fr
32	TRAORE Abou	DGPEDD	70 93 77 52	aboutraoh@yahoo.fr
33	OUEDRAOGO Watta	Direction de l'Assainissement et de la Prévention des Risques Environnementaux	70 26 64 78	ouedwata@yahoo.fr
34	GOUNGOUNGA Justin	Coordination Nationale de Lutte contre la Fraude	70 23 75 79	jgoungounga@yahoo.fr
35	SOULI Moustapha	Syndicat National des Orpailleurs (SYNORARTRAB)	70 86 72 30	
36	DABIRE/TRAORE Assétou	DGPEDD	78 85 92 14	
37	OUEDRAOGO R.A.Christiane	DGPEDD	78 24 28 24	ouechristiane@yahoo.fr
38	DJIBO Haoua	DGPEDD	68 66 52 22	
39	KONKOBO Edouard	DGPEDD	70 14 52 33	
40	YOUGBARE Julienne	Association des Femmes Miniers du Burkina	70 13 29 16	youbbarejulienne@yahoo.fr

## Annexe 2 : Programme de l'atelier

HORAIRES	ACTIVITES	RESPONSABLE
<b>lundi 20 avril 2015</b>		
8 h00 -9h00	Accueil et installation des participants	Comité d'organisation
9h00 – 9h30	Ouverture de l'atelier - Mot de bienvenue - Discours d'ouverture	DGPEDD Représentant UNEP SG /MERH
9h30 – 10h00	- Mise en place d'un présidium - Présentation des participants et des membres du comité SAICM - Amendement du programme	, DGPEDD
10h00-10h30	Présentation de la Convention de Minamata sur le mercure	Mme OUEDRAOGO Watta DAPRE
10h30-11h00	PAUSE CAFE	Comité d'organisation
11h00 – 11h30	Echanges sur la communication	Modérateur Participants
11h30- 12h00	Informations générales sur le programme mercure au Burkina Faso; Présentation du projet « réduction de l'utilisation des matériels contenant du mercure et gestion des déchets de ces produits »	Mme KIENDREBEOGO Honorine
12h30-13h00	Echanges	Modérateur Participants
13h00 – 14h00	PAUSE DEJEUNER	Comité d'organisation
14h 00– 14h30	Réduire l'utilisation des produits contenant du mercure et promouvoir une meilleure gestion des déchets de ces produits en Afrique: Démonstration d'un projet à Madagascar et au Burkina Faso	Dr. Desiree Narvaez
14h30-15h00	Echanges	Modérateur Participants
15h00- 15h30	Présentation des résultats de l'inventaire du mercure en 2008 et d'autres informations pertinentes au Burkina Faso	Monsieur Paul SAVADOGO
15h30-16h00	Echanges	Modérateur Participants
16h00-16h30	Présentation des résultats de l'inventaire du mercure en 2008 et d'autres informations pertinentes à Madagascar	Monsieur Paul SAVADOGO
16h30-17h00	Echanges	Modérateur Participants
17h00	Clôture de la journée	Président de séance

<b>HORAIRES</b>	<b>ACTIVITES</b>	<b>RESPONSABLE</b>
<b>Mardi 21 avril 2015</b>		
8h 30-9h00	Récapitulation de la première journée	Rapporteur Modérateur
9h00- 9h30	Planification des actions pour la mise en œuvre du projet	Dr. Desiree Narvaez
9h30-10h00	Echanges	Modérateur Participants
10h00-10h30	PAUSE CAFE	Comité d'organisation
10h30-12h00	Planification des actions (travaux de groupe)	Participants
12h00-13h00	Restitution des travaux de groupes	Participants
13h00-14h00	PAUSE DEJEUNER	
14h00-14h30	Restitution des travaux de groupes (suite)	Participants
14h30-15h00	Clôture de l'atelier	DGPEDD

### Annexe 3 : Résultats des travaux de groupe

**Groupe I : Identifier les catégories de produits contenant du mercure d'importance nationale, enquêter sur leur commerce, la gestion de leur rejet et les possibilités de substitution par des alternatives sans mercure ;**

N	Objectifs spécifiques	Activités	Résultats attendus	Période d'exécutions	Stratégies de mise en œuvre	Ressource	Responsables
1	Identification des catégories de produits contenant du mercure	Réaliser un inventaire des produits contenant du mercure et présent sur le territoire national (les formations sanitaires, les opérations d'extraction minière, les officines pharmaceutiques, le secteur cosmétique, ministère de la défense, les BTP, recherche scientifique, etc.)	Base de données des produits contenant du mercure existe	Maximum trois (3) mois	Élaborer des TDR et du planning des activités  Recruter des consultants  Budgétiser les honoraires des consultants Budgétiser les frais des ateliers de validation	Humaine (2 consultants) financière	DGPED
2	Identification du système de gestion des produits contenant du mercure	Connaître le circuit de commercialisation des produits contenant du mercure Identifier les sites et méthodes de stockage Identifier l'utilisation réelle des produits contenant du mercure Identifier le système de rejet des produits contenant du mercure	-le système d'importation, de distribution et de vente est connu - les sites et méthodes de stockage sont connus - la destination réelle des produits contenant du mercure est connue - les systèmes de collecte, de stockage et du traitement des déchets contenant du mercure est connus	Maximum trois (3) mois		Humaine (4 consultants) financière	DGPED
3	Identification des substituts sans mercure aux produits contenant du mercure	Inventorier les produits d'utilisation équivalente aux produits contenant du mercure	Les produits d'utilisation équivalente aux produits contenant du mercure sont connus	Maximum trois (3) mois		Humaine (2 consultants) financière	DGPED

**GROUPE 2 : Objectif: Réaliser des séances de plaidoyer auprès des décideurs et de sensibilisation sur la politique du Gouvernement à ceux qui sont engagés dans les marchés institutionnel, le grand public, en particulier les groupes de femmes sur les risques causés par le mercure**

Objectifs spécifiques	Activités	Résultats attendus	Période d'exécution	Ressources (FCFA)
Réaliser des séances de plaidoyer auprès des décideurs (Gouvernement, CNT, CES, Les Chambres Consulaires, OSC, Associations d'obédience féminine	Mettre en place le Comité de pilotage du Projet Responsabiliser le MERH comme porteur du Projet Organiser une conférence gouvernementale sur le projet (où le noyau dur du Gouvernement sur le projet et les différents leaders et techniciens concernés peuvent être invités) Organiser une séance d'information/communication auprès du CNT (Commission Environnement et Développement Durable)	Les séances de plaidoyer ont été organisées auprès des décideurs	Avril 2015 à juin 2015	100 millions
Sensibiliser le grand public en particulier les groupes de femmes sur les risques causés par le mercure	Organiser des séances de sensibilisation du législateur, des vendeurs et les leaders des Associations sur les effets néfastes sur la santé humaine notamment pour les femmes et enfants, sur la santé animale et sur l'environnement des produits contenant le mercure, Organiser un atelier de sensibilisation des femmes sur l'utilisation des produits cosmétiques contenant le mercure Organiser une campagne IEC sur les effets néfastes du mercure à travers les médias surtout en langues locales	Des séances de sensibilisation pour le grand public notamment les femmes qui sont organisées	Juillet 2015 à décembre 2015	100 millions



### **GROUPE 3**

Aider les gouvernements à contrôler l'importation des produits contenant du mercure, selon la Convention de Minamata sur le mercure et de promouvoir l'achat de substitut sans mercure.

<b>OBJECTIFS SPECIFIQUES</b>	<b>ACTIVITES</b>	<b>RESULTATS ATTENDUS</b>	<b>PERIODE D'EXECUTION</b>	<b>RESSOURCES</b>	<b>RESPONSABILITES</b>
<b>Contrôler l'importation des produits contenant du mercure</b>	Elaborer des textes réglementaires	Des textes réglementaires sont élaborés, notamment les textes d'application du code de l'environnement	Mai 2015-avril 2016	50 000 000	MERH (DAJC)
	Créer un comité interministériel d'examen des demandes d'importations de produits contenant du mercure	Un comité interministériel est créé et fonctionnel	Mai- décembre 2015	PM	MERH
	Identifier les importateurs, les fournisseurs et des circuits d'approvisionnement de produits contenant du mercure	Les importateurs, les fournisseurs et les circuits d'approvisionnement des produits contenant du mercure sont connus et répertoriés.	Mai 2015-avril 2016	10 000 000	MERH, MICA, MEF
	réactualiser l'inventaire des produits contenant du mercure	L'inventaire des produits contenant du mercure a été actualisé	Mai 2015-avril 2016	10 000 000	MERH
	Renforcer les capacités des agents de contrôle (douanes, police, laboratoires, etc.) ( <i>Formations</i> )	Les capacités des agents de contrôle sont renforcées	Octobre – décembre 2015	25 000 000	MERH
	Renforcer la collaboration	La collaboration	PM	PM	MERH

OBJECTIFS SPECIFIQUES	ACTIVITES	RESULTATS ATTENDUS	PERIODE D'EXECUTION	RESSOURCES	RESPONSABILITES
	transfrontalière entre le Burkina Faso et ses voisins	transfrontalière entre le Burkina Faso et ses voisins est renforcée			
	Sensibiliser les importateurs et les utilisateurs de produits contenant du mercure	Les importateurs et les utilisateurs de produits contenant du mercure sont sensibilisés	Mai - décembre 2015	75 000 000	MERH
	Renforcer les capacités techniques et opérationnelles des structures de contrôle ( <i>Equipement</i> )	Les capacités techniques et opérationnelles des structures de contrôle sont renforcées	Mai 2015-avril 2017	50 000 000	MERH
<b>Promouvoir l'achat de substituts sans mercure</b>	Prendre des mesures incitatives à l'utilisation des produits sans mercure	Des mesures incitatives à l'utilisation des produits sans mercure sont prises	Novembre 2015-janvier 2016	2 000 000	MERH
	Identifier des substituts	Les substituts sans mercure sont identifiés	Juin – Décembre 2015	15 000 000	MERH
	Informer, former et sensibiliser sur l'utilisation de ces substituts	Des campagnes d'information, de formation et de sensibilisation sont réalisées	Mai 2015 – avril 2016	25 000 000	MERH

**Remarque** : difficultés de donner des coûts aux différentes activités

**Groupe 4 : Renforcer la capacité au niveau national dans la gestion écologiquement rationnelle des déchets des produits contenant du mercure.**

<b>Objectifs spécifiques</b>	<b>Activités</b>	<b>Résultats attendus</b>	<b>Période d'exécution</b>	<b>Ressources</b>
Mettre en place une stratégie de communication	installer des cellules de veille	cellule de veille installée dans chaque localité	12 mois	10 millions FCFA -Ministères -Collectivités territoriales -Réseaux association et ONG
	réaliser des ateliers de sensibilisation au niveau régional et national	ateliers nationaux et régionaux sont réalisés		
	réaliser des émissions radio et télé	émissions radio et télé sont réalisées		
	concevoir des supports (prospectus, affiches, théâtre forum etc.)	supports de communication sont conçus		
Réaliser des infrastructures de stockage adaptées	former et organiser les associations chargées de la pré-collecte ;	les associations chargées de la pré-collecte sont formées et organisées ;	Juin 2015 à Septembre 2015	5 millions
	doter en équipements les acteurs et les centres de collecte;	les équipements sont acquis ;		20 millions
	construire des centres de collecte et de tri ;	les centres de collecte et de tri sont construits ;		15 millions
	construire un centre de stockage et de traitement	le centre de stockage et de traitement est construit.		50 millions  Ministères, Collectivités territoriales, associations, ONG
<b>Total</b>				100 millions FCFA

**Annexe 4 : Album photos**